

Désignation d'un secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée et nomme Mme Vérane LEGRAND, secrétaire de séance.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

**Approbation du compte rendu de la séance
du Conseil Municipal du jeudi 22 mars 2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :30

Nombre de votants :37

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du jeudi 22 mars 2012 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 4 avril 2012.

Considérant l'absence d'observations,

☞ et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, le compte rendu de la séance du jeudi 22 mars 2012.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales – Porter à connaissance
Décisions prises depuis le 22 mars 2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que les décisions prises depuis la précédente séance du Conseil, en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 et 14 mai 2009, ont été portées à la connaissance des Conseillers Municipaux.

→ Cimetière de Janval – Rachat d'une concession par la Ville de Dieppe – Bénéficiaire : Mme DEBUT Liliane – Remboursement : 58,06 €,

→ Location entretien d'une machine à affranchir pour le service courrier de la Ville de Dieppe - Avenant n° 1 pour la prolongation du marché n° 07.406 avec changement de dénomination sociale et de numéro de Siret de la Société Satas — Durée : jusqu'au 5 février 2013 – Titulaire : Neopost France – Coût de la location trimestrielle : 612,50 € HT,

→ Location entretien d'une balance postale pour le service courrier de la Ville de Dieppe – Changement de dénomination sociale et de numéro de Siret de la Société Satas – Avenant n°1 au marché n° 10.044 – Titulaire : Neopost France,

→ Location entretien d'une plieuse inséreuse Carat Delta – Changement de dénomination sociale et de numéro de Siret de la Société Satas – Avenant n° 2 au marché n° 08.294 – Titulaire : Neopost France,

→ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'Ilôt Pasteur – Passation d'un marché avec le groupement : Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise / Bureau d'études de Haute-Normandie / Services Conseil Expertises Territoires – Durée : 20 mois – Coût : 75 115 € HT, décomposé comme suit : SEMAD 50190 € HT – BEHN 4 950 € HT – SCET 19 975 € HT,

→ Concession à titre gratuit d'un logement par Nécessité Absolue de Service à l'école maternelle Langevin de Neuville-lès-Dieppe – Bénéficiaire : M. François LEBRETON (gardien du groupe scolaire Paul Langevin),

→ Mise à disposition gratuite de locaux situés Dalle Saint-Jacques et Espace Ventabren à Dieppe (hormis les charges eau et électricité) – Bail conclu avec la direction des Services Fiscaux de la Seine-Maritime, le rectorat de l'Académie de Rouen et l'inspection de l'Académie de la Seine-Maritime pour autoriser le CIO, les IEN Dieppe Est et Dieppe Ouest à occuper les locaux d'une superficie totale de 475 m2 - Durée : 9 années, soit jusqu'au 14 juillet 2020,

→ Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire d'un logement de fonction du personnel enseignant à l'école Broglie de Dieppe portant sur une régularisation du recouvrement des loyers dûs à la Ville de septembre à décembre 2011, sur la base d'un loyer mensuel de 529,63 €, au regard du changement de situation administrative de l'enseignant,

→ Maintenance des systèmes de sécurité incendie dans les établissements suivants : Centre Jean Renoir, Château-musée, Hôtel de Ville et RPA Jacques Lemeunier – Avenant n°1 au marché n° 11.079 portant sur les changements de dénomination sociale et d'enseigne commerciale de la société MCTI-Optéor – Titulaire : Société Ouest Normandie Maintenance Service,

→ Mise à disposition de locaux au pôle de services La Fontaine - Bénéficiaire : « La Boutique de Gestion de Haute-Normandie » - Avenant n°1 à la convention n° 2011-340 portant sur la modification des jours de permanences de l'Association – Période : à compter du 1^{er} février 2012 jusqu'au 31 décembre 2012,

→ Maintenance des équipements Boucle Locale Radio de la Ville de Dieppe – Titulaire : Société Net Thelle Informatique (NTI) – Durée : 1 an à compter du 1^{er} février 2012 jusqu'au 31 janvier 2013 – Coût annuel de la redevance : 11 680 € HT,

→ Autorisation d'occupation temporaire du domaine public par le Syndicat Mixte du Port de Dieppe pour l'ancien local technique du port de Dieppe – Bénéficiaire : Ville de Dieppe pour mise à disposition de la Société Nationale de Sauvetage en Mer – Période : du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015 – Coût de la redevance pour l'année 2011 : 433,11 € HT,

→ Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir - Acceptation de dons privés de M. Guy TURQUER, effectués à titre gracieux :

- Oeuvres graphiques (dessins, gravures et lithographies en couleur et en noir et blanc, cartes et plans, photographies, diplômes, architecture, pièces encadrées, affiches)
- Cartes postales (éditeurs locaux et nationaux)
- Livrets photographiques
- Photocartes et images publicitaires
- Livres et manuscrits
- Dossiers de presse
- Archives privées
- Dossiers thématiques (comprenant des articles de presse, photographies, documents publicitaires et factures)
- Pièces diverses

Avec une condition restrictive du donateur, qui souhaite montrer son attachement particulier à Arques la Bataille, à savoir : « que cette collection ne soit pas désolidarisée et que sa classification soit respectée (surtout pour les cartes postales) », avec la demande de pouvoir continuer à consulter ces dossiers sur place.

→ Mise à disposition à titre gratuit du local municipal au rez-de-chaussée du 5, rue de l'Oranger à Dieppe afin d'y présenter une exposition « Le corps en crise » – Bénéficiaire : Association « Transculture Express » - Période : du 16 avril 2012 au vendredi 25 mai 2012,

→ Conception graphique d'une nouvelle formule du magazine municipal de la Ville de Dieppe « Journal de Bord » - Titulaire : Société JBA – Coût : 13 040 € HT,

→ Affaire au pénal (protection fonctionnelle) - Insultes et menaces envers un agent de surveillance de la voie publique – Règlement de frais et honoraires à Maître François Garraud,

→ Affaire au pénal (protection fonctionnelle) – Outrages envers des policiers municipaux – Règlement de frais et honoraires à Maître François Garraud,

→ Diagnostic des risques psychosociaux par M. Michel Cabaret, psychologue en complément du travail engagé depuis plus d'un an par la mission « santé et sécurité au travail » sur les autres volets de la prévention des risques professionnels portant sur une durée de 10 jours – Coût du diagnostic : 11 362 € TTC,

→ Transports liés aux activités des accueils de loisirs maternels – Titulaire : Société Cars Denis – Marché à bons de commande avec des montants annuels de commandes minimum de 4 700 € HT et de 9500 € HT maximum - Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

→ Acquisition de mobilier et d'appareils électroménagers – Marchés à bons de commande :

- Lot n° 1 « mobilier de bureau » - Titulaire : Société Majencia – Montants annuels de commandes minimum de 20 000 € HT et de 70 000 € HT maximum,

- Lot n° 2 « petit mobilier, mobilier scolaire, mobilier pour les restaurants scolaires » - Titulaire : Société Denis Papin Collectivités - Montants annuels minimum de 2 000 € HT et de 20 000 € HT maximum,

- Lot n° 3 « appareils électroménagers » - Titulaire : Société Darty – Montants annuels minimum de 6 000 € HT et de 15 000 € HT maximum,

Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois.

☛ **Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

**Motion de soutien au personnel de Paris Normandie
à l'initiative de la majorité municipale**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

Mme Béatrice DELANDRE, Adjointe au Maire, soumet le projet de motion suivant au vote du Conseil Municipal :

Le groupe Hersant média (GHM) détient la Société Normande d'Édition et d'Impression (SNPEI) qui édite les quotidiens « Paris Normandie », « Le Havre Libre », « Le Progrès de Fécamp », les hebdomadaires : « Le Havre Dimanche », « Liberté Dimanche », « Normandie Dimanche » et possède la régie publicitaire SNP.

La SNPEI dont le dépôt de bilan a été prononcé par le tribunal de commerce du Havre le 29 février dernier, a décidé de procéder à 113 licenciements dont 21 journalistes de salariés de « Paris-Normandie ».

Avant même que ne s'ouvre une procédure de redressement judiciaire, les responsables du groupe ont annoncé aux représentants du personnel un plan de restructuration en trois volets : économique, financier et social.

Or, depuis l'élaboration d'un projet de holding entre le GHM et le groupe belge Rossel (la Voix du Nord), les actionnaires du quotidien normand ont vendu des actifs, bradé le siège social, refusé des mesures de réorganisation de la diffusion et de la modernisation des ateliers d'impression.

Considérant :

- que tout donne à penser que le groupe GHM a pris les devants pour provoquer la disparition du titre en laissant croître délibérément les pertes financières et la diminution du lectorat,

- que les difficultés de la PQR (Presse quotidienne régionale) ne peuvent être imputées exclusivement à la « révolution numérique », de nombreux titres ayant réussi le développement simultané de leurs publications dans la version écrite et la version informatique,

- que la responsabilité de l'Etat est engagée en raison de la remise en cause des aides à la presse et à la distribution qu'il a mise en œuvre,

- que le groupe GHM qui s'est constitué une réserve évaluée à un milliard d'euros en vendant « Le Figaro » et la « Sopro », a élu domicile en Suisse où il a désormais la qualité d'expatrié fiscal, doit être mis dans l'obligation d'utiliser ces réserves à relancer l'activité de la presse régionale plutôt qu'à se livrer à des opérations spéculatives,

- qu'un journal qui disparaît, c'est de l'information et de la démocratie qui déclinent et qu'il n'y a pas de liberté de la presse sans les moyens y compris publics de cette liberté,

Le Conseil Municipal apporte son soutien sans réserve aux salariés-journalistes et employés de l'imprimerie – à leurs syndicats FILPACT – CGT – CFE-CGC et SNJ – dans leur contestation des motifs invoqués et des mesures annoncées pour justifier l'abandon de ces titres.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE la motion présentée par les Groupes de la Majorité Municipale, par :**

- 32 voix « pour » : Groupe Centriste, Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- Le Groupe Dieppe Ensemble ne participe pas au vote**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>

**Motion « 26 ans, après Tchernobyl »
à l'initiative du groupe des élus Verts de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

Mme Jolanta AVRIL, Conseillère Municipale déléguée, soumet le projet de motion suivant au vote du Conseil Municipal :

Le 26 avril 1986, l'un des réacteurs de la centrale nucléaire de Tchernobyl explosait, libérant dans l'atmosphère une quantité exceptionnelle de radioactivité.

Pour éteindre l'incendie et nettoyer la zone autour de la centrale, l'URSS envoie des "liquidateurs" - six cent mille en quatre ans - exposés à de fortes doses de radiations avec une protection minimale. En sept mois, et dans l'urgence, ceux-ci vont bâtir un sarcophage sur l'enceinte éventrée du réacteur, renfermant encore 190 tonnes environ de combustible nucléaire.

Combien de morts, de cancers, de leucémies, de maladies cardiovasculaires ou de malformations dus aux irradiations comptabilise-t-on vingt six ans après l'explosion du réacteur n° 4 de Tchernobyl ?

Le plus lourd de conséquences est la situation des enfants d'aujourd'hui vivant dans les zones contaminées.

Le 11 mars 2011 à Fukushima au Japon, un accident dans une centrale nucléaire a provoqué des rejets 168 fois plus importants de césium radioactif que l'explosion d'Hiroshima...

Cette catastrophe s'est produite dans un pays démocratique, à haut niveau technologique, pays qui a poussé très loin la culture de la protection contre les risques. Les autorités ont conseillé aux 130 000 résidents habitant entre 20 et 30 km de la centrale de quitter le territoire.

26 ans après la catastrophe de Tchernobyl, 1 an après celle de Fukushima, les élus EELV souhaitent une fois de plus rappeler que si le nucléaire a un avenir, il est à l'image de ces catastrophes.

Le choix du nucléaire, c'est courir le risque qu'un incendie, au départ mineur, endommage gravement le circuit primaire d'un réacteur et provoque ensuite des fuites d'eau radioactives sur le circuit de refroidissement de la centrale.

Le choix du nucléaire, c'est faire courir des risques énormes aux ouvriers travaillant dans ces centrales et à la population résidente autour de ces centrales.

Le choix du nucléaire, c'est engager des sommes considérables pour financer des grands travaux qui ne durent que le temps de la construction alors que le secteur des énergies renouvelables garantit lui 4 fois plus d'emplois durables.

C'est aussi poursuivre l'accumulation de déchets nucléaires pour lesquels on a toujours pas trouvé de solution et impacter durablement la sécurité des générations futures.

Le Conseil Municipal de Dieppe demande que le gouvernement nommé à l'issue des prochaines élections présidentielles s'engage :

- à rééquilibrer la production française d'électricité en faveur des énergies renouvelables

- à réduire dans un premier temps la part du nucléaire dans la production électrique de 75 % aujourd'hui à 50 % en 2025
- au plan national à fermer progressivement 24 réacteurs, en commençant par l'arrêt immédiat de Fessenheim et ensuite des installations les plus vulnérables, par leur situation en zone sismique ou d'inondation, leur ancienneté et le coût des travaux nécessaires pour assurer la sécurité maximale.
- à procéder à une révision de la politique industrielle de l'Etat français concernant les réacteurs de troisième génération mettant au cœur de notre nouvelle stratégie les questions de sûreté, d'intérêt économique et énergétique. Dans ce cadre, le projet d'EPR de Penly, qui n'est pas aujourd'hui justifié tant du point de vue industriel qu'énergétique, sera abandonné.
- à la création d'une filière industrielle française d'excellence concernant le démantèlement des installations nucléaires, dont un des pôles de formation pourrait se trouver à Dieppe dans le cadre des formations dispensées dans les lycées d'enseignement technologique et professionnel.

☞ Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, REJETTE** la motion présentée par le **Groupe des Elus Verts**, par :

- **2 voix « pour » : Groupe des Elus Verts**
- **21 voix « contre » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe Ensemble**
- **15 « abstentions » : Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant, Groupe Centriste, Groupe Dieppe-A-Venir**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 5.1

<p>Motion à l'initiative du Groupe Dieppe-A-Venir sur l'urgence d'une diversification des mix énergétiques et d'un débat national</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, soumet le projet de motion suivant au vote du Conseil Municipal :

Monsieur le Président de la République,

L'annonce faite la semaine dernière de rejeter le projet de parc éolien des deux côtes, projet pourtant le plus avancé et porté depuis cinq ans par la compagnie du vent et par GDF-Suez, est incompréhensible. C'est un nouveau coup dur pour l'avenir industriel de notre région, de notre ville et de notre agglomération.

Aujourd'hui, seuls les projets portés par le PDG d'EDF, Henri Proglia et par le président d'Alstom Renewable Power, Jérôme Péresse, ont été attribués.

Or, nous vivons actuellement, que nous le voulions ou pas, une transition énergétique mondiale et les choix énergétiques de la France doivent fortement évoluer très vite. L'ampleur des enjeux économiques, écologiques, sociaux et sanitaires, les risques et les opportunités associées, légitiment plus que jamais l'organisation d'un débat national et des choix énergétiques durables.

Comment gérer notre dépendance aux pays producteurs et aux énergies fossiles que sont le pétrole, le gaz ou l'uranium ? Comment faire face à la hausse des prix des énergies et ne pas aggraver les inégalités sociales ? Comment limiter durablement nos émissions de dioxyde de carbone (CO2) ?

Face à cette hausse des prix et à la raréfaction des énergies, si les économies d'énergies sont essentielles et ne coûtent rien, elles seront insuffisantes. Car il s'agit de proposer des stratégies politiques à moyen et long terme, de faire des choix industriels et de développer des capacités financières dans des investissements lourds franco-européens face à une Europe complexe et en crise.

Prenons le cas de l'électricité, actualité oblige : certes, le nucléaire émet peu de monoxyde de carbone (CO) mais il suscite des interrogations : le risque d'accident radioactif, des centrales vieillissantes et/ou vulnérables aux aléas climatiques, l'intérêt commercial et économique discutable de la filière EPR (réacteur pressurisé européen) ou encore la limitation des réserves mondiales d'uranium. L'avenir de la filière nucléaire semble aujourd'hui tenir à la quatrième génération dont personne ne connaît ni le coût, ni la faisabilité et surtout pas le degré de sécurité.

Il faut immédiatement exiger que la maintenance et la sécurité des sites soient gérées par le service public, pas par la sous-traitance privée. Il faut créer une instance mondiale et européenne de la sécurité nucléaire civile indépendante ;

L'Etat doit faire un audit sur les centrales thermiques françaises, ne pas prolonger leur durée de vie au nom de la rentabilité économique ;

L'Etat doit mettre en place une réelle prospective à 10, 15, 20, et 30 ans, garantir les financements des démantèlements des sites obsolètes, mettre en œuvre les filières d'enseignement et de formations spécialisées dans le démantèlement.

L'Etat doit renforcer la surveillance des centrales construites à côté de zones inondables, de fleuves ou de zones sismiques et ne pas hésiter à programmer l'arrêt des installations en cas d'incident.

Face à cette problématique, le Conseil Municipal de Dieppe demande à l'Etat :

- de construire une vraie politique énergétique d'avenir,*
- d'entrer de plain-pied dans l'ère de la transition énergétique,*
- de développer réellement et valoriser la diversité des énergies renouvelables que ce soit l'éolien, la houle, la géothermie, le solaire ou la biomasse,*
- de financer la recherche dans l'économie d'énergie et la création de nouvelles énergies.*

Nous pourrions alors engager une réelle sortie du nucléaire en 15 ou 20 ans, sans mettre en péril l'autonomie énergétique de la France et pour un avenir durable de la planète.

C'est la volonté d'un Etat. C'est aussi le choix des citoyens que nous sommes.

☛ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, REJETTE la motion présentée par le Groupe Dieppe-A-Venir, par :

- 10 voix « pour » : Groupe Dieppe-A-Venir**
- 21 voix « contre » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe Ensemble**
- 7 abstentions : Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant, Groupe Centriste, Groupe des Elus Verts**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 22

<p>Régie à simple autonomie financière du Domaine Les Roches Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Exploitation</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

Mme Céline EMO, Conseillère Municipale déléguée, expose que Madame Valérie TOUZET a présenté sa démission le 13 février 2012, en qualité de membre du Conseil d'exploitation du domaine « Les Roches ».

Vu :

- les articles R 2221-4 à R 2221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- les statuts de la Régie à simple autonomie financière du domaine « Les Roches » en leur article 2, qui prévoient que le Conseil d'exploitation est composé de 12 membres à raison de 8 membres désignés parmi les membres du Conseil Municipal et de 4 membres désignés parmi les électeurs de la commune,

- la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2008 qui a désigné les 12 membres du conseil d'exploitation de la régie à simple autonomie financière du domaine « Les Roches », dont Madame Valérie TOUZET, membre désigné parmi les électeurs de la commune;

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Exploitation par un vote à main levée.

La candidature de Monsieur François PINOT, oeuvrant dans le secteur du tourisme social est proposée.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée.**

M. François PINOT est désigné à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 5.2

Dénomination de l'aire de jeux rue Cité de Limes au Pollet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que la Ville de Dieppe a mené d'importants travaux pour la remise en état de l'aire de jeux situé rue Cité de Limes. Les travaux sont maintenant terminés et cet espace sera ouvert toute la semaine, de 9h à 18h en hiver (de novembre à avril) et de 9h à 21h en été.

En hommage à Lionel DUPUIS, ancien élu, militant syndical et associatif, il est proposé de dénommer cet équipement « Aire de Jeux Lionel DUPUIS » :

« Né en 1947, Lionel DUPUIS a été employé sur le port, assumant par ailleurs des responsabilités syndicales. Il a été élu Adjoint au Maire de Neuville-lès-Dieppe en charge des affaires sociales de 1977 à 1981, puis Adjoint au Maire de Dieppe en charge du personnel de 1981 à 1995.

Egalement engagé dans le milieu associatif, culturel et sportif, il a été président de l'Office Municipal des Fêtes, adhérent de Dieppe Scène Nationale, licencié du DUC Basket-ball, bénévole au sein du Secours Populaire et Président fondateur du Comité de commémoration du souvenir d'André Voisin et de la coopération avec Cuba.

Lionel DUPUIS est décédé en 1999 »

Préalablement consultée, la famille de Lionel DUPUIS a donné son accord de principe sur cette dénomination.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dénomination.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Souscription de la Ville de Dieppe
à l'augmentation du capital social de Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que la Ville de Dieppe a été sollicitée pour l'augmentation du capital social de Sodineuf Habitat Normand.

Cette augmentation a pour objectif de permettre à Sodineuf Habitat Normand :

- d'afficher un capital social plus en harmonie avec l'importance réelle des actifs sociaux et des activités dans le secteur du logement social,
- de disposer, par le renforcement de ses fonds propres, de moyens supplémentaires lui permettant de réaliser éventuellement par anticipation, ses programmes de développement parmi lesquels on peut citer notamment :
 - l'éco-quartier du Val d'Arquet,
 - les réhabilitations thermiques des groupes Paul Simon à Dieppe.
 - les projets d'aménagement et de constructions à Neufchâtel, Eu, Le Tréport, Petit Caux, Tôtes, Bolbec et sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération Dieppe Maritime.

Sodineuf Habitat Normand a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Ce procédé laisse en effet à chacun ses droits de vote et la liberté de souscrire ou non à l'augmentation du capital au prorata de ces droits.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire, la souscription de 61 actions nouvelles émises au pair (soit 16 €) pour 1'action ancienne et d'ouvrir la période de souscription à l'augmentation de capital du 7 décembre 2011 au 31 mars 2012.

Il est précisé qu'au titre de cette souscription, le capital serait augmenté de près de 4 M€. La Caisse d'Epargne (1 878 K€) et Logiliance (1 983 K€) seraient les deux plus gros souscripteurs.

Vu :

- la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 « d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine »,
- le code de la construction et de l'habitation et plus particulièrement son article L422-2-1.

Considérant :

- le poids et la nature des interventions de Sodineuf Habitat Normand, premier bailleur social de la commune et les objectifs liés à cette augmentation de capital,
- l'avis de la commission n°1 réunie le 10 avril dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal de souscrire 61 actions à 16 € pour un montant de 976 €.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus**

Messieurs Hugues FALAIZE et Jacques BOUDIER ne participent pas au vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

**Détermination de la politique d'action sociale de la collectivité
Extension du champ d'application**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38*

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 29 septembre 2011, le Conseil Municipal, au titre de la politique d'action sociale, a décidé que la Collectivité assurerait en gestion directe les dossiers "Allocation Médaille" et "Allocation Départ en Retraite" à compter du 1er janvier 2012.

Il convient d'étendre le champ d'application de cette délibération afin de maintenir l'intégralité des avantages accordés initialement par le Comité des Oeuvres Sociales.

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son articles 88-1,
- la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 70,

Considérant l'avis de la commission n° 1 en date du 10 avril 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'étendre, en cas de décès de l'agent, le versement de l'Allocation «Départ en Retraite» à ses ayants droits,
- de limiter le bénéfice de l'Allocation «Médaille» et de l'Allocation «Départ en Retraite» aux agents titulaires et stagiaires, dont le temps de travail est égal ou supérieur à 50 %.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Cession par la Ville de Dieppe de colonnes commémoratives du raid du
19 août 1942 aux communes de Sainte-Marguerite-sur-Mer,
Varengville-sur-Mer, Hautot-sur-Mer et Saint-Martin-en-Campagne**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents :

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Christian CUVILLIEZ, Conseiller Municipal, expose qu'à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de « l'opération Jubilee », la Ville de Dieppe se propose de mettre en place dix-sept colonnes commémoratives sur les lieux marquants du raid anglo-canadien du 19 août 1942.

Ces colonnes à quatre faces en bois peint – de 2,50 m de haut sur 1,20 m de large, réalisées en régie par la Ville de Dieppe, présenteront sur fond blanc (couleur de la Paix), d'une part, l'image du 70^{ème} anniversaire déclinée de la feuille d'érable symbole du Canada ; d'autre part, un panneau avec des textes en français et en anglais explicitant les événements du 19 août 1942 en lien avec le lieu d'implantation de la colonne.

Les communes de Ste Marguerite-sur-Mer, Varengeville-sur-Mer, Hautôt-sur-Mer et St Martin-en-Campagne qui, comme Dieppe, ont été le théâtre du raid anglo-canadien, souhaitent s'associer à cette initiative en implantant sur leur territoire une colonne commémorative avec des textes personnalisés, qu'elles se proposent d'acquérir auprès de la Ville de Dieppe afin de mutualiser les coûts de fabrication.

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 2 en date du 10 avril 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir le tarif de cession de ces colonnes au prix forfaitaire de 500 € TTC (matériaux et main d'œuvre inclus) et d'autoriser ces cessions aux communes concernées.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

**Fonds de participation des Habitants (FPH)
Versement de concours**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37*

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

Mme Béatrice DELANDRE, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 14 mai 2009, le Conseil Municipal a créé le Fonds de Participation des Habitants et approuvé son règlement intérieur.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur du FPH, un comité d'attribution est constitué pour examiner les projets des habitants.

Après avis de la commission n° 2 en date du 10 avril 2012 et du comité d'attribution réuni le 18 avril 2012 pour examiner ce projet et échanger avec leurs porteurs (cf. tableau ci-dessous),

PROJET	PORTEUR DU PROJET	DESCRIPTION	PUBLIC	DATE ET LIEU	AIDE DEMANDEE
Danse et chants inter-quartiers	Groupe d'habitants, représenté par Mme Rekia OURAGHI	Organisation d'un spectacle de danse et chanson à la Maison J. Prévert suivi d'un repas convivial. Les décors seront réalisés à l'atelier interculturel du Val Druel	15 jeunes participant au spectacle, env. 30 bénévoles à la préparation de l'événement, des quartiers du Val Druel, des Bruyères, et de Neuville.	Samedi 16 juin 2012 à la Maison Jacques Prévert	1000

Il est proposé au Conseil Municipal de verser le concours suivant :

- 1000 € à Mme Rekia OURAGHI, mandataire, au titre du projet « Danse et chants interquartiers »

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2012 : 824-6574.17-PA40

Conformément à l'art. 6 du règlement intérieur, le concours sera versé à raison de :

- un acompte de 70 % au démarrage de l'action

- un solde de 30 % à réception du bilan moral et financier de l'opération, fourni par le porteur de projet.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus**
Mme Ghislaine ORTILLON ne participe pas au vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 10

Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que l'association des Bibliothécaires de France a pour but de faire vivre et d'animer la communauté professionnelle des bibliothécaires en organisant des colloques et des journées de formation.

L'adhésion de la Ville à l'association permettra au réseau des bibliothèques -ludothèques de participer à toutes les activités proposées, notamment aux groupes de travail spécialisés ou commissions, d'avoir accès aux moyens d'échanges et de communication existants et à venir, de s'inscrire aux actions de formation professionnelle pour un coût moindre voire gratuit.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 10 avril 2012,

Il est demandé au Conseil Municipal de confirmer l'adhésion de la Ville à l'association des Bibliothécaires de France et d'autoriser le mandatement chaque année du montant de la cotisation correspondante fixée par l'assemblée générale de l'association, soit 260 € pour 2012.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 11

<p align="center">Projet de numérisation du fonds patrimonial Georges Marchand Mécénat</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que suite au legs de l'association des Amis de Georges Marchand en 2008 et d'un dépôt de Monsieur FERON en 2011, la Ville de Dieppe est à ce jour dépositaire, dans son Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir, du fonds photographique Georges Marchand, photographe et éditeur dieppois (1876-1964).

Le constat d'état de ce fonds riche de 2 550 négatifs originaux en nitrate de cellulose, souligne la nécessité de dupliquer ces clichés irremplaçables pour n'avoir qu'exceptionnellement recours aux originaux.

A cet effet, la Ville de Dieppe lance aujourd'hui un plan de numérisation qui permettra la consultation dématérialisée de ceux-ci, via des copies numériques.

Le Centre des Jeunes Dirigeants Dieppois, a décidé d'apporter son soutien à la numérisation des négatifs de ce fonds remarquable, par une aide financière couvrant la totalité des frais de numérisation soit 8 081,07 € après consultation de 3 prestataires spécialisés.

Considérant que :

- le mécénat financier s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,
- la loi a modifié l'article 238 bis du Code Général des Impôts avec des nouvelles mesures visant une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du versement, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectué par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés,
- l'Etat, ses établissements publics, et les collectivités territoriales peuvent bénéficier du mécénat et sont habilités à recevoir des dons des entreprises et des personnes et à fournir un reçu de don aux œuvres à présenter aux services fiscaux, afin de bénéficier de la déduction prévue par la loi,
- la loi n° 2003-709 autorise une contrepartie de la part du bénéficiaire du don sous réserve que cette contrepartie soit « disproportionnée » par rapport à la valeur du don versé et dans la limite de 25 %.

Différentes rencontres ont permis au Centre des Jeunes Dirigeants Dieppois, aux élus et aux services de s'entendre sur les clauses d'une convention.

Considérant l'avis de la Commission n° 5 en date du 10 avril 2012,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat actant l'aide financière du Centre des jeunes Dirigeants Dieppois pour le projet de numérisation des 2550 négatifs en nitrate de cellulose de l'éditeur dieppois Georges Marchand.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 12

<p align="center">Projet Educatif Local Programmation 2012</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), la Ville de Dieppe soutient depuis plusieurs années la mise en place d'activités socio-éducatives avec l'appui des dispositifs de l'Etat (PEL-Jeunesse) et de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Aucune modification majeure n'a été apportée cette année dans la définition de ces dispositifs (mêmes objectifs, publics cibles...). Force est de constater toutefois, une nouvelle baisse des financements : moins de 3 % annuels dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. La collectivité pourvoit à la perte financière afin de ne pas pénaliser les projets en cours.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale rappelle que le PEL-Jeunesse vise les jeunes âgés de 13 à 20 ans. Les objectifs sont l'accès des jeunes à l'autonomie, la participation des jeunes à la vie sociale ainsi que la lutte contre les inégalités et la stigmatisation que peuvent subir les jeunes.

Les projets 2012 des acteurs locaux ont aussi été étudiés au regard des rapports d'activités 2011 (cf. document ci-joint). Au vu de ces bilans, la reconduction des actions est proposée.

Cette année, deux actions nouvelles intègrent la programmation : les ateliers des arts visuels pluridisciplinaires portés par la MJC Centre et « Bruyères Academy », une extension de l'activité proposée au Val Druel par le SYDEMPAD.

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 10 avril 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2012 du PEL,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau joint à la présente délibération (Fonction 255 Nature 6574 Service PA 41) et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions à intervenir avec les associations, le cas échéant,
- de déposer un dossier de subventions au titre du PEL-Jeunesse,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'État et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 Service PA 41).

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 13

<p align="center">Contrat enfance Jeunesse 2012 Avenants aux conventions avec les associations Accueil et Eveil en Famille, Foyer Duquesne, Maison Jacques Prévert</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que le Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération, pour la période 2012-2015, est actuellement en cours de négociation entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime.

En l'attente de la signature de ce nouveau contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans les précédents contrats par les associations Accueil et Éveil en Famille, Foyer Duquesne et Maison Jacques Prévert,

Vu :

- la délibération n° 49 du 26 mars 2009 autorisant la signature des conventions avec les associations partenaires pour la mise en place des actions inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse,
- les conventions correspondantes en date du 14 mai 2009, complétées par avenants,

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 10 avril 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature des avenants n° 3 aux conventions avec les associations partenaires portant sur les budgets prévisionnels 2012,
- de verser aux associations au titre de l'année 2012 et selon les conditions prévues dans les conventions, le montant du besoin de financement prévisionnel, sachant qu'une partie sera remboursée par la CAF selon les modalités qui seront arrêtées dans le nouveau contrat.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au BP 2012, aux imputations budgétaires suivantes :

- | | |
|---|-------------------|
| - Petit Prévert | 522.6574.24C PA56 |
| - Fable | 522.6574.24D PA56 |
| - Accueil et Éveil en Famille (périscolaire) | 522.6574.22 PA56 |
| - Accueil et Éveil en Famille (accueil permanent) | 522.6574.23A PA56 |
| - Foyer Duquesne (la Marelle) | 522.6574.24A PA56 |

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 14

<p style="text-align: center;">Parc de stationnement de la plage – Opération « Fête du jeu » Demande de gratuité</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe organisera les 16 et 17 mai 2012 l'opération « Fête du jeu ».

Afin d'accueillir cette manifestation, il est nécessaire de réserver le parking de surface du parc de stationnement de la plage et d'y interdire par conséquent le stationnement.

Il convient également d'accorder la gratuité de ce parking aux exposants et organisateurs pendant toute la durée de l'événement soit du 15 mai 2012 à compter de 13 h jusqu'au 17 mai 2012 minuit.

Vu l'intérêt local et le caractère exceptionnel de cette manifestation ;

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation de la régie à simple autonomie financière pour le parking de la Plage en date du 10 avril 2012 ;

Considérant l'avis de la commission n° 3 en date du 10 avril 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité du stationnement du 15 mai 2012 à compter de 13 h jusqu'au 17 mai 2012 minuit, sur la zone dédiée au stationnement en surface du parking de la plage.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 15

**Convention de réservation de logements
entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand
résidence Pierre Hamel – Rue Montigny à Dieppe
Programme d'acquisition de 7 logements par Sodineuf Habitat
Normand auprès de la Société AMEXIA puis du
Groupe CIR PROMOTION**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose qu'un programme de construction de 25 logements, sis rue Montigny à Dieppe, a été lancé par la société AMEXIA en 2008 destiné à de l'accession à la propriété clés en main.

Face à des difficultés de commercialisation rencontrées par la société AMEXIA, celle-ci a proposé à Sodineuf Habitat Normand d'acquérir un certain nombre de logements en VEFA.

Au vu de la demande importante de logements dans ce secteur et dans le cadre de la diversification de son offre locative, Sodineuf Habitat Normand, en accord avec la Ville de Dieppe, a accepté en avril 2010 de se porter acquéreur de 5 logements en VEFA.

Au début de l'année 2011, le groupe CIR PROMOTION, repreneur de la société AMEXIA, a proposé à Sodineuf Habitat Normand d'acquérir 2 logements supplémentaires. Cette nouvelle offre ayant reçu un avis favorable de la part de Sodineuf Habitat Normand en septembre 2011 portera donc cette opération d'acquisition à 7 logements, se répartissant comme suit :

- au RDC – 3 logements PLUS Type III
1 logement PLUS + Type III
1 logement PLUS Type IV
- au 1er étage – 1 logement PLUS Type III
- au 3ème étage – 1 logement PLUS Type II

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- le Code de la Construction et de l'Habitation, par dérogation aux dispositions de l'article R.441-10,
- la loi dite L.O.V. (Loi d'Orientation pour la Ville) n° 91—662 du 13 juillet 1991, article 38, et le décret n° 92-726 du 28 juillet, portant sur la constitution de la commission d'attribution de Sodineuf Habitat Normand.

Considérant :

- que Sodineuf Habitat Normand procédera à l'acquisition de 7 logements sur la résidence Pierre Hamel – rue Montigny à Dieppe,
- que la Ville de Dieppe accordera à Sodineuf Habitat Normand la garantie du remboursement des annuités des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des limites acceptées par le prêteur. Cette garantie devra faire l'objet d'une convention spécifique,

- que conformément aux dispositions de l'article R 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, Sodineuf Habitat Normand s'engage à réserver à la Ville de Dieppe, pour une durée de 40 ans, 20% des logements pour proposition d'attribution, soit : 1 logement PLUS Type III,
Les logements seront attribués par la commission d'attribution de Sodineuf Habitat Normand constituée conformément à l'article 38 de la loi L.O.V., le Maire étant membre de cette commission avec voix délibérative.

- l'avis de la commission municipale n° 6, réunie le 10 avril 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe pour le programme d'acquisition de 7 logements par Sodineuf Habitat Normand sur la résidence Pierre Hamel – rue Montigny à Dieppe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tous documents s'y rapportant.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 16

<p align="center">Bilan de l'année 2011 des cessions et acquisitions foncières de la commune</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 34

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose :

- que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune,
- que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
- que le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat.

Vu :

- la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,
- le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1,
- le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2411-1 à L 2411-19

Considérant :

- les tableaux récapitulatifs présentés en annexe portant sur l'état des acquisitions et des cessions immobilières en 2011,
- l'avis de la commission municipale n° 6 réunie le 10 avril 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel 2011 des cessions et acquisitions foncières.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE la proposition ci-dessus par :**

- **34 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe Centriste, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**
- **Le Groupe Dieppe Ensemble ne participe pas au vote**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

DELIBERATION N° 17

5^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville de Dieppe est en cours de révision sous forme de Plan Local d'Urbanisme (PLU) intégrant une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).

La phase de travail portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est terminée depuis Février 2012, la phase n°3 de l'étude correspondant à l'écriture du règlement ainsi qu'à l'établissement des documents graphiques, notamment le zonage, est d'ores et déjà engagée.

Néanmoins, le processus d'élaboration du PLU ne devant pas s'achever avant un an environ, il est nécessaire de procéder dès maintenant à une cinquième modification du POS de la ville de Dieppe datant de 1996, afin de pouvoir d'ores et déjà anticiper sur certaines dispositions à venir.

Dans le cadre de cette modification, il s'agit principalement :

- d'actualiser la réglementation en vigueur en matière de stationnement pour la zone Uba, correspondant à la tête Nord de la Zac Dieppe Sud, afin de tenir compte dès à présent de la présence du pôle multimodal de la Gare dans ce secteur, et donc de ne pas imposer de nombre de places minimum de stationnement aux différents projets de construction ou de réhabilitation.

- Cette disposition tient compte de la proximité immédiate de la Gare SNCF, de la Gare routière, de la station de taxi, des possibilités de stationnement importantes offertes actuellement en périphérie immédiate de ce site et de celles envisagées en complément à court terme. Cette disposition répond également à la préoccupation de favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

- d'intégrer au règlement, en remplacement de la notion de Surface Hors œuvre Nette (SHON), la notion de surface de plancher, cette dernière étant devenue la surface de plancher de référence en droit de l'urbanisme telle que définie au nouvel article R.112-2 du code de l'urbanisme.

Vu :

- la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12/07/2010,
- l'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme,

- le décret n°2011-2054 du 29 décembre 2011 pris en application de l'ordonnance,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13 et R.112-2,
- le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 24/01/1996 et modifié les 02/04/1997, 17/09/2003 et 03/07/2008,
- l'avis de la Commission n° 6, réunie le 10 avril 2012.

Considérant :

- que le Plan d'Occupation des Sols est en cours de révision sous forme de Plan local d'Urbanisme (PLU) intégrant une Approche Environnementale de l'urbanisme,
- que le processus d'élaboration du PLU ne doit pas s'achever avant un an environ et qu'il est nécessaire de procéder à une cinquième modification afin de pouvoir anticiper sur certaines des dispositions à venir,
- qu'il est proposé d'actualiser la réglementation en vigueur en matière de stationnement de la zone Uba correspondant à la tête Nord de la ZAC Dieppe Sud en n'imposant plus de minimum de places de stationnement à réaliser compte-tenu de la présence du Pôle multimodal de la Gare, et ce afin de favoriser le recours à des modes de déplacement alternatifs à la voiture,
- que par ailleurs, compte-tenu des évolutions législatives récentes, il convient de remplacer, dans le règlement des zones UA,UB,UC,UD,UY,UZ, et NA du POS, la notion de Surface Hors œuvre Nette (SHON) par la notion de surface de plancher, cette dernière étant devenue la nouvelle surface de référence en droit de l'urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de modifications qui lui sont soumises avant de procéder :

- au lancement d'une enquête publique après désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rouen.

- à la notification du dossier de modifications aux personnes publiques associées.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE les propositions ci-dessus par :**

- **21 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **18 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Dieppe-A-Venir, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant, Groupe Centriste.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 18

**Echange foncier sans soulte de voiries à intervenir
entre la Ville de Dieppe et la Société AUCHAN France
Confirmation des parcelles cadastrales à désaffecter puis à déclasser
du domaine public pour intégrer le domaine privé en vue de l'échange
avec la Société AUCHAN France**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose qu'à la suite des différentes numérotations des parcelles cadastrales qui se sont opérées au cours de la procédure de l'échange foncier de voiries à intervenir entre la Ville de Dieppe et la société AUCHAN France sur la ZAC du Belvédère, il convient d'identifier précisément et de confirmer les parcelles qui sont à désaffecter puis à déclasser du domaine public permettant leur intégration dans le domaine privé en vue de l'échange avec la société AUCHAN.

Un nouveau plan de division cadastrale a été dressé le 21 décembre 2011 par le cabinet de géomètres-experts EUCLYD et les conclusions favorables du commissaire enquêteur, en date du 7 avril 2010, suite à l'enquête publique portant sur l'échange foncier, ont fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010 et 30 juin 2011.

Il doit être acté par le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération d'échange foncier entre la Ville et la société Auchan France, la désaffectation puis le déclassement du domaine public pour un reclassement dans le domaine privé est effectif sur les parcelles cadastrées ci-après,

à savoir :

- Parcelle référencée section BH n°152 d'une contenance de 13a 07ca,
- Parcelle référencée section BH n°153 d'une contenance de 49ca,
- et parcelle référencée section BH n°146 d'une contenance de 37a 13ca.

Vu :

- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),
- les dispositions du Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.411-4 et suivants,
- le décret n° 76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,
- la création de la ZAC du Belvédère en date du 17 septembre 1992,
- la confirmation par le service France Domaine, en date du 16 janvier 2008, que cette opération d'échange foncier entre la Ville de Dieppe et la société AUCHAN France est dénuée de valeur vénale et qu'elle peut être dans ces conditions réalisée à titre gracieux,
- la délibération n° 32 du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 17 décembre 2009 approuvant la désaffectation des voies cadastrées BH n°136 et BH n°137,
- la délibération n° 27 du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 23 septembre 2010 approuvant l'échange foncier entre la Ville de Dieppe et la société AUCHAN France des parcelles cadastrées alors BH n°136, n°137 et n°139,
- la délibération n° 36 du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 30 juin 2011 approuvant le déclassement du domaine public de la voie cadastrée BH n°146.

Considérant :

- que pour acter l'échange foncier à intervenir entre la Ville de Dieppe et la société AUCHAN France, il convient au préalable que le Conseil Municipal prononce la désaffectation puis le déclassement des voies cadastrées section BH n° 152 d'une contenance de 13a 07ca, n° 153 d'une contenance de 49ca, et n° 146 d'une contenance de 37a 13ca, en vue de les intégrer au domaine privé de la Ville, préalablement à l'échange foncier.

- l'avis de la commission n°6 en date du 10 avril 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer la désaffectation puis le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées BH n°152, BH n°153 et BH n°146 pour un reclassement dans le domaine privé,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 19

<p>Révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) – Mise à l'étude, constitution d'une commission locale – Modalités de la concertation et demande de subvention</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 1996 a été créée la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) de Dieppe. Cette servitude d'utilité publique annexée au POS, vise à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural des constructions par l'application d'un règlement spécifique et en soumettant à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France les travaux s'y réalisant.

L'article 28 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle II » crée un nouveau type de périmètre de protection du patrimoine appelé à se substituer aux ZPPAUP avant le 14 juillet 2015 : les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Faute de transformation, la ZPPAUP cessera de s'appliquer à cette date et l'instruction des autorisations d'urbanisme s'effectuera en droit commun. Par conséquent, il y a lieu de tenir compte de cette évolution législative.

L'objectif des AVAP est de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti en y intégrant les nouveaux enjeux de développement durable issus de la loi Grenelle II.

Ce dispositif proche de celui des ZPPAUP, a pour but de les faire évoluer afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, la concertation avec la population et la coordination avec les documents d'urbanisme comme le PLU et notamment avec les objectifs inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Tout comme les ZPPAUP, il s'agit d'une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme. Elle est constituée de trois documents réglementaires : un rapport de présentation, un règlement et un document graphique.

Les nouveautés :

- l'AVAP est constituée sur la base d'un diagnostic prenant en compte à la fois le patrimoine et l'environnement,
- elle intègre une obligation de compatibilité avec le PADD du PLU,
- une concertation préalable avec la population prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme doit être organisée,
- l'instruction des demandes de travaux est accélérée : l'ABF se prononce dans un délai d'un mois,
- les procédures de recours sont modifiées : l'autorité compétente saisit le Préfet de Région en cas de désaccord avec l'avis de l'ABF. L'avis du Préfet de Région se substitue à celui de l'ABF et s'impose à la collectivité,

- une Commission locale est chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP.

Commission locale :

Cette nouvelle instance consultative locale doit être créée dès la délibération de mise à l'étude de l'AVAP. Cette commission dispose d'une composition tripartite : des représentants communaux, des représentants de l'État et des personnes qualifiées, d'une part, au titre de la protection du patrimoine et, d'autre part, au titre des intérêts économiques concernés.

La commission locale comporte un nombre maximum de quinze membres. Elle serait composée comme suit :

- des représentants de la Ville de Dieppe au nombre de 7, étant précisé que leur nombre ne peut être inférieur à cinq.
- le Préfet ou son représentant (le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer),
- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant (le chef de Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine),
- ainsi que des personnes qualifiées au nombre de quatre,
 - dont deux choisies au titre de la protection du patrimoine culturel ou environnemental local : à raison d'*un représentant du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-Maritime et d'un représentant du délégataire de la concession en charge de l'animation de l'OPAH-RU,*
 - et deux choisies au titre d'intérêts économiques locaux à raison d'*un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime au titre de sa triple compétence culture, logement et économie.*

L'Architecte des Bâtiments de France assiste avec voix consultative aux réunions de cette commission.

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée pour délivrer l'autorisation sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions de l'AVAP.

Modalité de la concertation :

Une concertation, ouverte aux habitants, aux associations locales et à tous les citoyens concernés, est engagée en application de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme et se déroulera durant l'élaboration du projet d'AVAP. Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- insertions d'informations et articles dans le Journal de Bord de la Ville de Dieppe,
- informations sur le site internet : www.dieppe.fr,
- réunions publiques avec la population et les associations concernées,
- expositions publiques,
- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public durant l'exposition.

Cette étude de révision de la ZPPAUP en AVAP peut bénéficier de subventions de l'État par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Vu :

- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi « Grenelle II » et plus particulièrement son article 28,
- Le Code du Patrimoine en ses articles L 642-1 et suivants,
- Les articles L2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission n° 6 réunie le 10 avril 2012,

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la mise à l'étude d'un projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), destinée à se substituer à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP),

- valider la composition telle détaillée ci-dessus de la Commission locale chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables dans l'AVAP.

- décider de procéder à la désignation de sept représentants de la Ville de Dieppe par un vote à main levée. *Représentants proposés* : Monsieur Hugues FALAIZE, Monsieur François LEFEBVRE, Madame Patricia RIDEL, Monsieur Éric TAVERNIER, Monsieur Frédéric ELOY, Monsieur Jacques BOUDIER, Madame Danièle THETIOT.

- valider les modalités de la concertation proposées,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions et notamment auprès de l'État, à leur taux maximum.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Dieppe et dans les mairies-annexes durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 20

<p>Modification du périmètre de la ZAC DIEPPE SUD Modalités de la concertation et objectifs poursuivis</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 5 mai 1999, le Conseil Municipal de Dieppe a créé la ZAC DIEPPE SUD et en a confié son aménagement à la SEMAD par une Convention Publique d'Aménagement.

La ZAC DIEPPE SUD, qui s'étend sur 39 hectares, représente aujourd'hui un enjeu majeur pour la Ville de Dieppe. Ce quartier a pour vocation de devenir la principale entrée de ville avec le futur prolongement de la RN27 dans la vallée de l'Arques.

Le Schéma Directeur de la ZAC a permis de fixer les principes d'aménagement du site pour en faire un véritable quartier durable. Ce document, présenté en Conseil Municipal le 12 mai 2011, répond aux enjeux de mixité des fonctions par la création d'un centre tertiaire et administratif à proximité du pôle multimodal de la gare, le développement d'une zone urbano-portuaire, d'un secteur alliant logements, commerces de proximité, et équipements culturels, d'un pôle de formation (lycée de l'Émulation Dieppoise et possibilité d'accueillir de nouvelles formations post-bac) et de conforter un parc d'activités.

La priorité d'aménagement est actuellement portée sur la réalisation de la « tête nord » de la ZAC, située à proximité du Pôle Gare, avec la construction d'un centre administratif et tertiaire, d'une résidence hôtelière, de l'aménagement d'un mail paysager et d'un parvis entre la gare et l'actuel Centre Technique Municipal ainsi que la construction d'un parking relais sur le domaine ferroviaire.

Le terme de la Convention Publique d'Aménagement, initialement fixé au 30 juin 2011, a été prorogé de deux ans jusqu'au 30 juin 2013 par délibération du 16 décembre 2010. Une mise en concurrence de l'aménageur devra alors être lancée d'ici la fin de l'année 2012.

En amont de cette procédure spécifique, il apparaît nécessaire de modifier le périmètre actuel de la ZAC DIEPPE SUD avant la future concession d'aménagement. Certains ajustements au tracé initial du périmètre, validé lors de la création de la ZAC le 5 mai 1999, permettraient de garantir un développement cohérent du secteur sud de Dieppe :

→ Extension aux 3 îlots situés au Nord-Est de la rue de l'Entrepôt, afin d'aménager un front bâti le long du cours de Dakar conformément au Schéma Directeur de la ZAC,

→ Extension au sud de la ZAC incluant les terrains actuellement occupés par « Point P », afin de conforter cette zone comme la vitrine d'entrée de ville avec le prolongement futur de la RN27,

→ Suppression des terrains aménagés à l'Ouest de la rue Stalingrad où les opérations d'aménagement et de construction ont été réalisées (lycée Émulation Dieppoise, résidence rue de Stalingrad et résidence pour jeunes salariés de SODINEUF),

→ Ajustement du tracé initial du périmètre au nord de la ZAC pour un alignement au nu de la façade de la gare.

Ainsi, cette modification du périmètre a pour objectifs :

- de tenir compte des aménagements et constructions déjà réalisés depuis la création de la ZAC DIEPPE SUD en 1999,
- de conforter la façade portuaire de la ZAC,
- d'aménager la future entrée de ville au sud de l'avenue Normandie-Sussex.

En application de l'article R. 311-12 du Code de l'Urbanisme « la modification d'une zone d'aménagement concertée est prononcée dans les formes prescrites pour la création de la zone ». Il n'existe donc pas à proprement parler de procédure de modification d'une ZAC. Toute modification du projet devant conduire à une modification du dossier de création de la ZAC, doit amener la collectivité à approuver un nouveau dossier selon la procédure de création.

L'ensemble des pièces constitutives du dossier de création (rapport de présentation, plan de situation, plan de délimitation du périmètre, étude d'impact) seront réalisées sur le nouveau périmètre. Le dossier précise également si la part communale de la taxe d'aménagement sera ou non exigible dans la ZAC.

Comme en matière de création de ZAC et conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, une concertation préalable du public doit être menée pendant toute la durée de l'élaboration des études devant aboutir à la modification de l'acte de création de l'opération, afin d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- insertion d'informations et articles sur l'avancement de la procédure dans le Journal de Bord de la Ville de Dieppe,
- informations sur le site internet : www.dieppe.fr,
- expositions publiques,
- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public,
- informations en réunion publique.

A l'issue de cette phase, un bilan de la concertation du public sera tiré par le Conseil Municipal auquel il sera proposé d'approuver le dossier de création modifié de la Zac Dieppe Sud.

Considérant l'avis de la commission n° 6 en date du 06 avril 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la procédure de modification du périmètre de la Zac Dieppe Sud,
- les objectifs visés par cette modification de périmètre,
- l'engagement de la concertation selon les modalités proposées, conformément aux dispositions de l'article L 300.2 du Code de l'urbanisme.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE les propositions ci-dessus par :**

- **31 voix « pour » : Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche**
- **7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste**
- **1 « abstention » : M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--

DELIBERATION N° 21

<p style="text-align: center;">Surveillance des plages été 2012 Convention avec le SDIS pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39

LE 19 AVRIL DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 12 avril et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François (à partir de la question n°13), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves (à partir de la question n°5), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n°1 à 12), Mme RIDEL Patricia, M. BEGOS Yves (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à 4), M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues, Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, M. BEGOS Yves à M. DUTHUIT Michel (de la question n°1 à 4), M. BREBION Bernard à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. MENARD Joël, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Vérane LEGRAND

.../...

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de son dispositif saisonnier, la Ville organise la surveillance des plages de Dieppe et de Puys durant l'été. Pour cette prestation, elle a sollicité le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (S.D.I.S 76).

Le S.D.I.S. a proposé de recruter et de mettre à disposition de la Ville des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour assurer la surveillance des plages de Dieppe (3 postes de secours) et de Puys (1 poste), pour une période déterminée conjointement, à savoir du samedi 30 juin au dimanche 2 septembre 2012, de 11 heures à 19 heures.

Le montant prévisionnel de la dépense envisagée pour cette mise à disposition comprend les vacations des personnels et les frais d'administration, de consommables, d'habillement et de repas, est estimé à 63 200 € nts.

Il est ici rappelé que la somme précise dont la Ville sera redevable envers le SDIS sera calculée en fin de période en fonction des effectifs réellement employés et des prestations assurées, l'expérience montrant qu'elle est de 5 % inférieur au moins au devis. Les crédits inscrits au Budget Primitif 2012 (chapitre 95 – article 62878 – code service ST43) sont de 60 000 €.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 3 réunie le 10 avril 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la période de surveillance souhaitée pour l'été 2012, à savoir du 30 juin au 2 septembre 2012,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SDIS la convention relative à la surveillance de la baignade et des activités nautiques des plages de Dieppe et de Puys pour la saison estivale 2012.

☛ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Sylvie AUZOU
Responsable du secrétariat du Conseil**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire